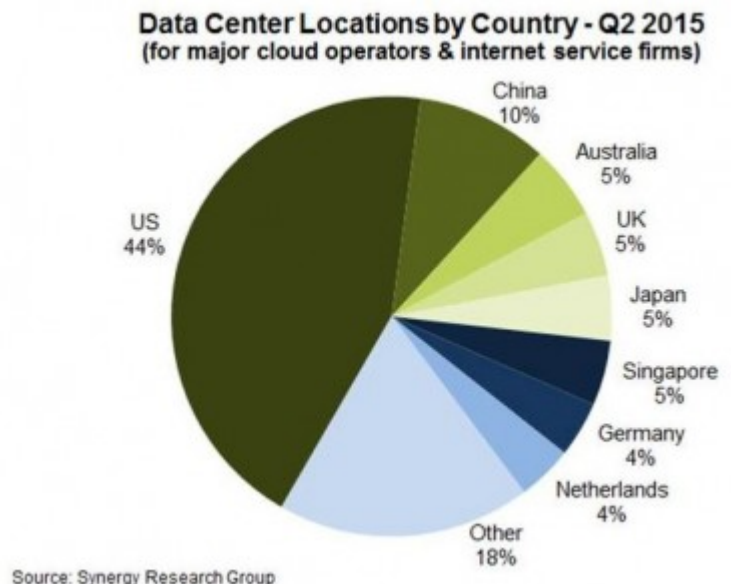


# La France fait fuir les grands noms du Cloud

La Grande-Bretagne, l'Allemagne, les Pays-Bas... et c'est tout. Selon un baromètre de la société Synergy Research, les grands acteurs du Cloud délaissent la France, qui ne totalisait, au second trimestre, que 1 % des implantations de datacenters. Comme le précise John Dinsdale, analyste en chef au sein du cabinet d'études, seul IBM possède un datacenter dans l'Hexagone : en plus de son centre de données SoftLayer à Clichy dans les locaux de GlobalSwitch, Big Blue possède en effet en propre un datacenter à Montpellier. Aucune des 12 autres sociétés suivies par Synergy Research (AWS, Microsoft, Google, Oracle, Rackspace, Salesforce, Facebook, eBay, Yahoo et les Chinois Alibaba, Baidu et Tencent) n'est dans ce cas. Au passage, remarquons que Salesforce, qui avait [annoncé l'ouverture d'un datacenter](#) en France en 2014, semble toujours ne pas en disposer.

Même si, comme le signale Synergy, la France compte nombre de datacenters d'acteurs de plus petite taille au plan mondial (Telehouse, Orange, OVH, Interxion, Global Switch ou encore Equinix), ce constat n'en reste pas moins une contre-performance majeure. Surtout quand on sait que la France est le 3<sup>ème</sup> marché IT en Europe, derrière la Grande-Bretagne et l'Allemagne.



## Incertitudes sur l'énergie

Les particularités du contexte législatif français, en particulier celles relatives à la protection des données, plaideraient plutôt en faveur d'implantations sur le territoire, les acteurs du Cloud y gagnant un argument commercial auprès des entreprises soucieuses de conserver leurs données dans l'Hexagone. Avec des contraintes similaires, l'Allemagne se classe 7<sup>ème</sup> au niveau mondial, avec 4 % des implantations.

Les incertitudes sur les tarifs de l'énergie ont, en revanche, [pu jouer un rôle négatif](#). Rappelons que fin 2014, le Pdg d'EDF avait, devant les sénateurs et les députés, alerté sur « *des retards préoccupants sur les trajectoires réelles des tarifs par rapport aux trajectoires qui avaient pourtant été convenues avec l'Etat* », formule qui a fait craindre un dérapage des prix. Rappelons que, selon la loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité), les tarifs régulés n'existeront plus pour les sites nécessitant une puissance de raccordement supérieure à 36 kVA comme les datacenters. Une perspective qui a

donné lieu à bien des spéculations sur la future courbe des prix. Sans oublier les incertitudes sur le développement de la concurrence en matière de fourniture d'électricité. Un climat pas vraiment favorable aux décisions d'investissement à long terme que suppose la construction d'un datacenter...

**A lire aussi :**

[Datacenters : fusions et acquisitions pour la conquête de l'Europe](#)

[Apple va créer 2 datacenters en Europe écolos et réglos](#)

[Pannes Facebook à répétition ou la fragilité de l'IT](#)

**Crédit photo : Google**